

VERTHEUIL.

Un conseil municipal dense

Le conseil municipal de Vertheuil s'est réuni en session ordinaire jeudi 30 septembre avec un ordre du jour très dense. De nombreuses décisions devaient être prises, notamment à propos de la restauration de l'abbaye dans le cadre du projet de création de l'université du vin, concernant entre autres la réalisation d'un espace de service dans l'aile nord et la réhabilitation des caves. Dominique Turon, le maire, a été autorisé à l'unanimité à signer la convention du diagnostic d'archéologie préventive. Le conseil a également autorisé la signature de l'avenant au marché public de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes BPAGAP.

L'exonération de la taxe foncière pour les parcelles cultivées en agriculture biologique a aussi été votée. Le conseil a également décidé de réduire l'exonération de la taxe foncière qui lui revient, sur les nouvelles

constructions, à 50 % de la base imposable. Une subvention de 500 euros a été accordée à l'association Les Échappées Musicales, en raison de la qualité et de la régularité de leurs manifestations dans la commune.

La vente d'une parcelle communale située rue du Bayle a été décidée également. La commune prendra en charge l'éclairage du rond-point, aidée en cela par une convention signée avec le Conseil départemental. La mise en place du logiciel Planiciel, afin d'aider le personnel administratif, est acceptée à l'unanimité.

Une erreur d'ouverture d'un caveau ayant été commise le 6 juillet, l'ensemble du conseil, bien que n'étant en rien responsable, assure la famille de son soutien et regrette vivement cette malheureuse erreur.

Nadine LARQUE

